

CR CM 04III2011  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES, dûment convoqué, s'est réuni, à 19 h 30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Rénato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation : 23 février 2011

**\*\* PRESENT(E)S :** Rénato GOBBER, Roger BORDET, Yves MICHOUX, Eliane BERNAY, Philippe MAILLET, Monique BUFFET, Nathalie CHAMOT, Sandra BAUD, Sébastien COTTET-DUMOULIN, Alain BESSON, Damien LAFFIN, Emmanuel RUFFIER, Emmanuel BARATAY.

**\*\* ABSENT(E)(S)-EXCUSE(E)(S) :** Martine GRENAT et Nicolas MESNIL

**\*\* POUVOIR(S) :** Nicolas MESNIL à Nathalie CHAMOT.

**\*\* SECRETAIRE(S) :** Monique BUFFET.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR INITIAL**

- ONF – Présentation de la gestion forestière 2011-2030 (Roger Bordet)
- Budget Principal 2011 : prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du Budget
- Budget Eau-Assainissement 2011 : prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du Budget
- Budget CCAS 2011 : prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du Budget
- Choix Maître d'œuvre pour construction du Bâtiment Technique Communal
- Convention Maintenance Logiciel Bibliothèque
- Convention pour constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) pour les travaux d'assainissement, le renforcement du réseau d'eau potable, la pose de canalisations d'eau pluviales et des travaux de voirie au Chef Lieu
- Transfert de la compétence SPANC à la CCPE
- Indemnité de gardiennage d'Eglise pour 2011
- Convention facturation formation CNFPT pour 2011
- Demandes de subventions de financement pour travaux et investissements 2011 (création Voie Nouvelle, achat matériel, rénovation des gîtes, mise en enrobé de voies communales
- Demandes de subventions par des associations Groupe Intervention Secours 74, VTT pays de Gavot, Jeunesses Musicales de France, Association Savoie Argentine, Football Club du Gavot, Secours Populaire Français)
- CCAS - Compostions du Conseil d'Administration : nomination d'un membre supplémentaire du collège des élus
- Réflexion sur les Gens du Voyage
- Déclaration d'intention d'aliéner,
- Urbanisme
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 40.

Madame Monique BUFFET est désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture du Compte-rendu du Conseil Municipal du 20janvier 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux nouveaux sujets :

- autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer avec un organisme bancaire le contrat de prêt de 150 000 € pour financer le bâtiment technique communal ;

## CR CM 04III2011

- suite à l'établissement du bornage rendu nécessaire par la vente d'un terrain communal à Monsieur Sébastien BOCHET, prise d'une délibération modificative de celle du 21/05/2010, autorisant Monsieur le Maire à signer la vente des parcelles B 1525 et B 829, soit au total 4 653 m<sup>2</sup>. La vente est consentie au prix de 30€ du m<sup>2</sup>, soit un total de 139 590,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de l'ordre du jour.

### **OFFICE NATIONAL DES FORETS : Aménagement de la forêt communale – période 2011-2030.**

Monsieur BORDET, 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la révision d'Aménagement de la forêt communale de CHAMPANGES pour la période de 2011 à 2030, établie par l'Office National des Forêts : 30,39 hectares traités en futaie irrégulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la révision d'Aménagement de la Forêt Communale de CHAMPANGES, pour la période 2011 à 2030 comme présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRINCIPAL : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2011 du budget principal dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal de 2011.

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente,

A savoir :

- Chapitre 21 : 20 200 euros /4 = 5 000 euros
- Chapitre 23 : 49 515,21 euros /4 = 12 378,80 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2011 du budget eau et assainissement dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif eau et assainissement de 2011.

### **BUDGET C.C.A.S. : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.

A savoir :

- Chapitre 21 : 1 044,93 euros /4 = 261,23 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissements 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2011 du budget C.C.A.S dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif CCAS de 2011.

#### **BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL : Choix du Maitre d'œuvre**

Suite à la consultation pour sélectionner un Maitre d'œuvre (mission complète) par procédure adaptée (Articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics), et après examen des différentes offres reçues, l'offre la plus avantageuse retenue est celle du groupement conjoint composé par la S.A.R.L. VAGNON et FOREL (architectes, 16 avenue des vallées – 74500 THONON LES BAINS), GTSC Alain COONE (Economiste à ANTHY s/ LEMAN) et la S.A.R.L. ESBA (Bureau d'études des bétons à THONON LES BAINS). Le mandataire solidaire est la S.A.R.L. VAGNON et FOREL.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition faite par le groupement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

#### **BIBLIOTHEQUE : Contrat de maintenance du logiciel avec la société BORGEAUD**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, renouvelable deux fois pour le contrat de maintenance du logiciel WINBIBLIX et une douchette OPTICON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la convention avec la société BORGEAUD pour la maintenance du logiciel de la bibliothèque pour un an renouvelable deux fois au prix de 245,50 euros T.T.C pour 2011.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **Communauté de Communes du Pays d'Evian – Groupement de commande pour la Maîtrise d'Œuvre concernant les travaux d'assainissement, de renforcement du réseau d'eau potable, la pose de canalisations d'eaux pluviales et travaux de voirie sur la commune de Champanges (du Chef-lieu jusqu'au chemin du Billiat en empruntant la RD 132)**

Monsieur le Maire rappelle que la CCPE qui a la compétence « Assainissement » a prévu un programme de travaux pour 2012 à Champanges.

La Commune a la possibilité de profiter :

- de la période des travaux pour faire faire ou refaire les réseaux qui lui incombent (renforcement des réseaux d'eau potable, canalisations d'eaux pluviales et travaux de voirie) ;
- tout comme de l'ingénierie de la CCPE - tant au niveau technique qu'administratif - pour la Maîtrise d'œuvre d'un tel projet.

Pour ce faire, il y a lieu de convenir d'un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- autorise le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour la Maîtrise d'œuvre concernant les travaux cités ci-dessus.

#### **SPANC – transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays d'Evian**

Lors du dernier conseil communautaire, la C.C.P.E. a pris la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) préalablement dévolue au SIVOM.

Il y a donc lieu de délibérer pour retirer cette compétence au SIVOM pour la transférer à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le retrait de la compétence Assainissement Non Collectif, des statuts du SIVOM du Pays de Gavot ;
- complète les statuts de la Communauté de Communes à l'article 8 – alinéa 2-2 – groupe optionnel de compétences par un deuxième point :

\* Assainissement Non collectif :

« La Communauté de Communes se substituera dans les obligations des communes concernant l'assainissement non collectif. »

### **Revalorisation des indemnités de gardiennage de l'église communale :**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le montant de l'indemnité pour le gardiennage de l'église au taux maximum ;
- précise que pour 2011, en application de la revalorisation de 0,49 % du montant de cette indemnité, celle-ci sera de 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune ;
- dit que le versement de cette indemnité fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Maire

### **CNFPT – Convention de facturation formations**

Une convention est proposée par le CNFPT pour financer les formations payantes des agents.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la convention de partenariat du CNFPT, relative à des actions de formation avec participation financière au profit des agents de la commune de Champanges ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **Travaux Voie Nouvelle – exercices 2011 et 2012 – sollicitation de participations financières auprès du Conseil Général, du SMDEA et du SYANE**

Monsieur le Maire rappelle le projet communal de création d'une voie nouvelle qui est en train d'aboutir.

La phase opérationnelle commence cette année par la finalisation des procédures d'acquisition et par la réalisation des travaux : terrassement, mise en place des réseaux secs et humides et voirie.

Un estimatif de travaux fait apparaître un coût total de 196 000 € HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général, du SMDEA et du SYANE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

- adopte le projet de travaux (terrassement, mise en place des réseaux secs et humides, voirie) ;
- dit que ceux-ci seront faits sur les exercices 2011 et 2012 ;
- dit que ces travaux seront financés en partie sur fonds propres, en partie par l'emprunt ;

- sollicite du Conseil Général, du SMDEA et du SYANE – chacun pour la partie qui le concerne – l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible ;
- autorise le Maire a entreprendre toutes les démarches et a signer tous les documents inhérents à ce projet.

**Acquisition de matériel pour les Services Techniques – exercice 2011 – sollicitation d'une participation financière du Conseil Général :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'acquisition de matériel divers pour les Services Techniques (renouvellement ou matériel neuf complémentaire).

Ces achats peuvent faire l'objet d'une aide du Conseil Général dans le cadre des Programmes d'Aménagement Concerté Territorial.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme d'acquisition ;
- dit que ces achats se feront courant 2011 ;
- dit que ces acquisitions seront financées pour partie par fonds propres ;
- sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible par le Conseil Général ;
- autorise le Maire a entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

**Rénovation des Gîtes – exercice 2011 – sollicitation d'une participation financière auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Evian**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des gîtes.

En vue de son éventuelle réalisation, une étude de faisabilité et de chiffrage va être faite par un économiste de la construction.

A l'issue, des travaux pourraient être entrepris à l'automne 2011 et au printemps 2012.

Ces travaux et acquisitions sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de la CCPE dans le cadre de la compétence économie et tourisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet, confirme l'étude puis la réalisation du programme ci-dessus ;
- dit que celui-ci se fera courant 2011 et au printemps 2012 ;
- dit que ces acquisitions et travaux seront financés pour partie par fonds propres ;
- sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible par la Communauté de Communes ;
- autorise le Maire a entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

**Mise en Enrobé des Voies Communales – exercice 2011 – sollicitation d'une participation financière du Conseil Général**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents travaux de voirie programmés pour l'année 2011, à savoir la mise en enrobé (pour les parties actuellement en « tout-venant ») de divers chemins.

Ces travaux sont estimés à 25 000 € HT et sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Général dans le cadre des Programmes d'Aménagement Concerté Territorial.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet ;
- fixe le calendrier de réalisation courant 2011 ;
- dit que ces travaux seront financés pour partie par fonds propres ;
- sollicite l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible par le Conseil Général ;
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

### **C.C.A.S : Composition**

Suite à la démission pour raisons personnelles d'un membre du C.C.A.S.

Une candidature a été lancée et deux personnes se sont présentées.

Pour pouvoir les nommer toutes les deux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- si celui-ci est d'accord pour nommer, non pas une personne en remplacement mais deux nouveaux membres.
- au tel cas, un élu doit être candidat pour obtenir la parité.

Monsieur Alain BESSON se propose pour intégrer le conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire de nommer deux personnes extra communales ;
- accepte d'augmenter le nombre de membres du collège des élus ;
- accepte la candidature de Monsieur Alain BESSON.

### **Gens du Voyage**

Monsieur le Maire fait un rappel au Conseil Municipal des dernières venues de groupes de gens du voyage sur le territoire de la commune.

Il constate dernièrement une recrudescence des arrivées de caravanes et leur nombre de plus en plus important.

Il rappelle la législation qui impose aux communes l'obligation d'accueillir les groupes pour 15 jours sur leur territoire sur une aire bétonnée munie d'un point d'eau (circulaire 86-370).

Il informe qu'il a été interpellé plusieurs fois par des Champangeois qui s'inquiètent de la situation.

Il rend compte des discussions qu'il a eues avec les élus des communes environnantes, dont le Maire de Publier, et Astrid Baud-Roche (Présidente du SYMAGEV). Ce syndicat va d'ailleurs prendre une délibération pour ne fermer l'Aire d'accueil de Publier que 2 fois 15 jours par an.

Pour éviter une installation systématique sur le boulodrome-aire de jeux, à côté de la Mairie, il a demandé aux Services Techniques cette semaine d'installer des barrières et des blocs de pierre.

En effet, le dernier groupe est arrivé en nombre, sans prévenir, et n'a pas respecté les consignes du Maire en ce qui concerne le branchement électrique (une plainte a d'ailleurs été déposée pour vol d'électricité auprès de la gendarmerie).

Par la même occasion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire installer 2 portiques d'accès à cette aire de jeux. Les membres du Conseil donnent leur accord.

Le Maire souhaite qu'il y ait une réflexion au sein du Conseil Municipal pour la suite à donner dans le futur pour l'accueil des gens du voyage.

Monsieur Roger BORDET propose d'avoir une réflexion intercommunale (soit au sein du SIVOM, soit au sein de la CCPE).

Le Conseil Municipal en convient. Il propose d'inviter Astrid Baud-Roche à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

### Emprunt pour financer le nouveau bâtiment technique communal

L'offre la plus avantageuse retenue est celle de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition faite par la Caisse d'Epargne,
- autorise Monsieur le Maire à négocier pour finaliser aux mieux les conditions faites à la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat finalisé avec la Caisse d'Epargne.

### Vente des parcelles à Sébastien BOCHET

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, à l'occasion d'une séance précédente l'a autorisé à céder à Monsieur Sébastien BOCHET les parcelles B 1525 et B 829.

Suite à l'établissement du bornage rendu nécessaire par la vente, il y a lieu de prendre une délibération modificative de celle du 21/05/2010, car une différence de métrage – en faveur de la commune - est apparue.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le nouveau document de bornage réalisé par le cabinet CANEL géomètre à Evian;
- autorise Monsieur le Maire à signer la vente des parcelles sus désignées.

## URBANISME

### Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal peut exercer son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

N° 96 : Parcelle section B 1459 + 1463 + 1467 de 1633m<sup>2</sup>, 816m<sup>2</sup> à prendre sur ces parcelles

N° 97 : Parcelle section B 1459 + 1463 + 1467 de 1633m<sup>2</sup>, 816m<sup>2</sup> à prendre sur ces parcelles

N° 98 : Parcelle section B 918 + 920 de 1834 m<sup>2</sup>

N° 99 : Cession fonds de commerce

N° 100 : Parcelle section B 1400 9a93ca

N° 101 : Parcelle section B 1514 - 42m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour l'ensemble, décide de ne pas préempter.

### Autorisations d'Urbanisme

#### Déclarations Préalables :

**DP 074 057 11 B 0001 / CHAPPUIS Claude** : élargissement d'un portail existant qui passera de 1.5 à 3m de passage pour une largeur totale de 3.3 m Avis favorable

#### Permis de construire :

**PC 074 057 11 B 0003 / Mr ALBERTINI Jacques** : construction d'une maison individuelle - Avis Favorable

**PC 074 057 11 B 0004 / Mr MICHOUX Jean-Michel** : transformation d'une grange en habitation - Avis Favorable

**PC 074 057 11 B 0005 / Mr RUFFIER Loïc** : transformation d'une grange en habitation - Avis Favorable

**PC 074 057 11 B 0006 / Mr BOCHATON Sylvain** : construction d'une maison individuelle - Demande de pièces complémentaires

## INFORMATIONS

\* Avancement des travaux :

- Monsieur le Maire parle du RDV à venir avec l'économiste COTTET-DUMOULIN de Thonon pour faire estimer la rénovation des gîtes ;
- du commencement des travaux de rénovation du court de tennis ;
- des jeux d'enfants et du grillage qui sera mis en place par les Services Techniques en régie à un coût moindre que par LUDOPARC
- des bancs achetés (1 sera mis chemin des écureuils, 1 dans la montée du village vers chez Pierre Maxit, 1 autre au Fin d'Amont), ainsi que de 6 panneaux d'affichage, de cendriers pour la Salle des Fêtes.
- la mise aux normes électriques (Terre & alarme à l'école, Salle des Fêtes, gîtes, Logements) et du devis demandé pour déplacer et mettre en sécurité la borne électrique (vers la Mairie) qui est piratée par les Gens du Voyage.
- un rappel est fait sur les travaux que la CCPE va faire l'assainissement et Roger BORDET évoque la réflexion à avoir pour installer de nouveaux containers : aux Granges vers chez Peilleux, Entrée du Village vers l'épicerie ou la cabine téléphonique, vers chez Alain Besson, vers le Lotissement du Plateau, un container spécial emballages vers les gîtes
- le goudronnage en 2011 : les chemins mais aussi autour des containers.

\* Monsieur le Maire parle du courrier LR + AR qu'il a reçu de l'Association Sainte-Olga pour la sécurisation des piétons (éclairage, cheminement protégé : rail de sécurité, sorite sur la route des gens du voyage, arrêt car scolaire, ...) sur la route qui descend vers Thonon au lieu de rencontre des communes de Marin, Publier et Champanges. Il a sollicité les Maires concernés et le Conseiller Général. Devant le flou des réponses et le manque d'intérêt il annonce qu'il ne donne pas suite au dossier pour l'instant.

\* La journée de l'Environnement : Monsieur le Maire informe qu'elle aura lieu le 9 avril 2011 par la collecte des déchets en bordure de routes. La Mairie participera en fournissant un casse-croûte à l'issue et la mise en place du moyen de collecte.

\* Transfert des activités de la Salle des Fête en bas à la salle du haut ou à l'Auberge pour cause de mise en application des normes d'hygiène de plus en plus strictes pour notre cantine scolaire et la cuisine satellite. En accord avec la MJC, les responsables des activités, le Club du 3<sup>ème</sup> Age, la Gym du Jeudi après midi, les activités migreront soit en haut soit à l'Auberge.

\* Bulletin municipal 2011 : Monsieur le Maire souhaite qu'un bulletin soit édité en 2011 pour informer les Champangeois. Un agent qui vient en renfort du personnel s'en chargera. Sorite prévue en septembre. Un groupe de travail par Commission composera le Comité de Rédaction.

\* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la baisse des Subventions du Conseil Général pour 2011 (SMQEA – SYANE et les logements sociaux.).

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Sébastien Cottet-Dumoulin demande si le nouveau matériel (tracteur et lame) sont opérationnels et efficaces ?

La réponse du Maire et des Adjointes : oui le matériel est opérationnel. Il n'a pas pu être utilisé en période hivernale du fait d'une météo clémente. Les agents n'en ont pas encore la maîtrise parfaite et la lame leur semble importante. A voir suite à un usage plus régulier.

Quelqu'un demande aussi si le chalet « Lobry » est loué car les fenêtres sont en permanence fermées. La réponse est oui.

Fin du Conseil Municipal à 23 h 00.